



Le point sur la réglementation énergétique

17 juin 2011

-

Université Européenne des
Métiers de la Finition

3 « bonnes raisons »



Le réchauffement
climatique



L'épuisement des
énergies fossiles



Marché créateur de VA
pour les entreprises

1 objectif... mais



- Il y a une seule solution pérenne :

⇒ « La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas »

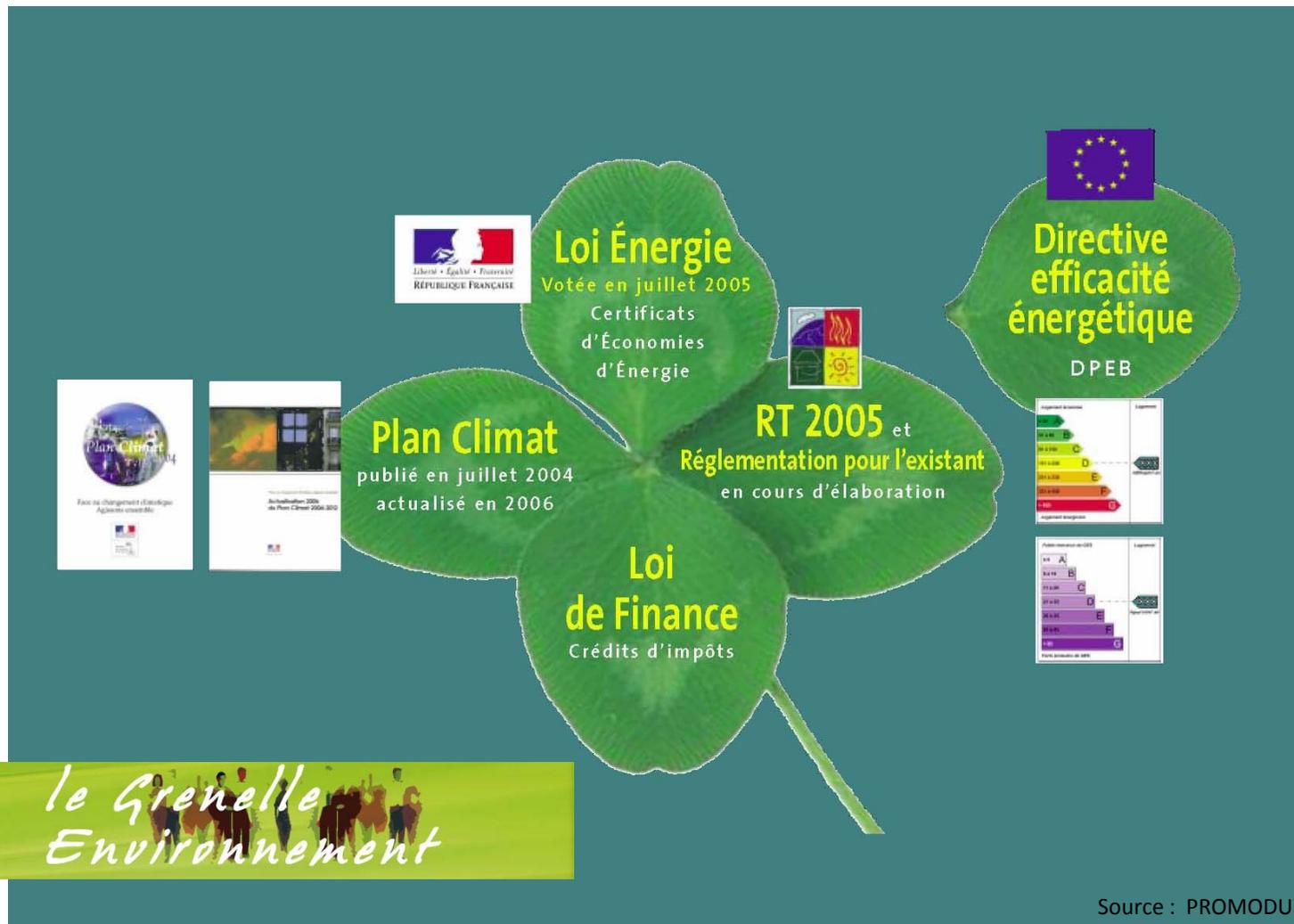
Le meilleur investissement réside donc dans des travaux d'économies d'énergie

- Mais ... le marché n'est pas spontané

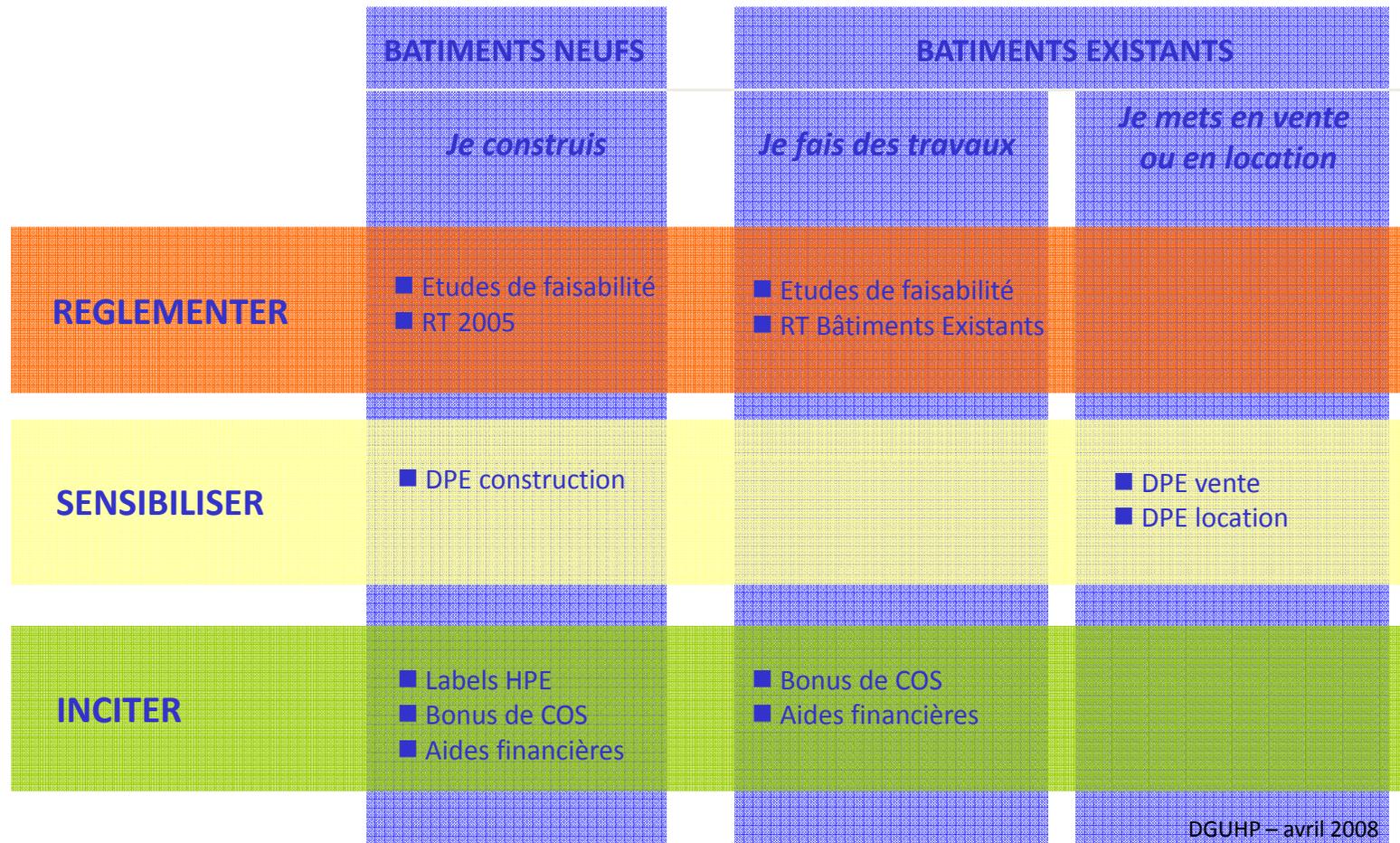
- Désintérêt ? Fatalisme ? Flemme ?
- Signaux économiques pas assez forts
- Raisonnement en termes d'investissements pas toujours appliqué

⇒ Soutenir le marché par une politique publique forte

La volonté politique... est là



3 principes



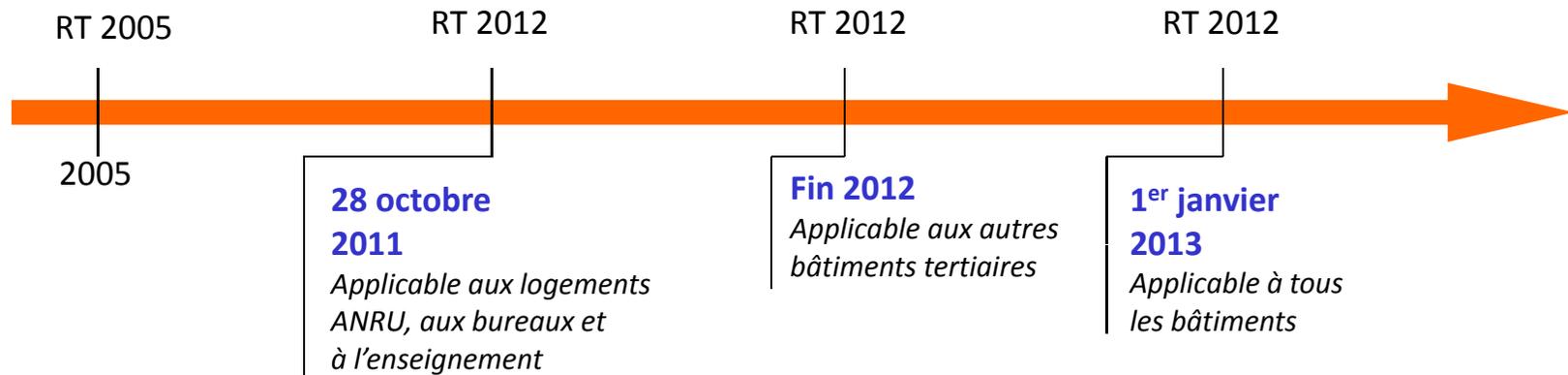


La réglementation applicable- 1.

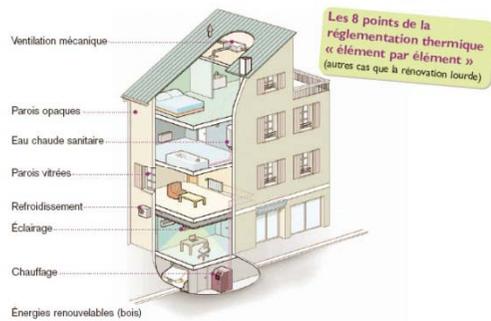
RT 2005 = ~ 130-250 KWhep/m².an

RT 2012 = ~ 50 KWhep/m².an

- Aux bâtiments neufs**

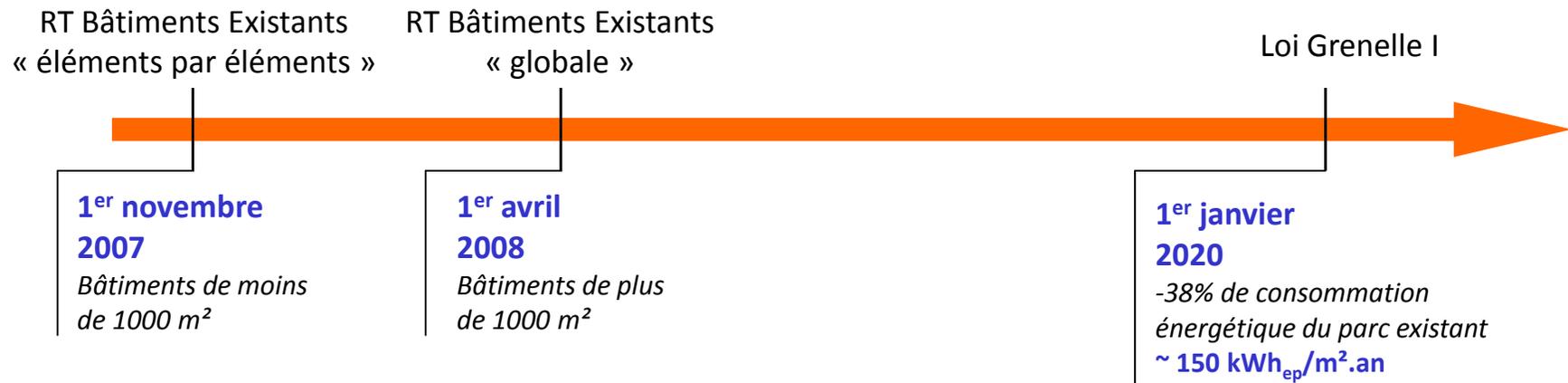


R	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation par le Maître d'ouvrage au dépôt de la demande de PC de la réalisation d'une étude de faisabilité en approvisionnement énergétique • Attestation de prise en compte de la RT à fournir par le Mou et réalisée par : un contrôleur technique, un diagnostiqueur, un architecte ou un organisme certificateur • Test d'étanchéité à l'air
S	<ul style="list-style-type: none"> • Le Maître d'ouvrage fait réaliser, à l'achèvement du bien, un DPE et le remet au futur acquéreur
I	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif Scellier en 2011 : taux de défiscalisation « classique » = 13% et « BBC » = 22% (respectivement 9% et 18% en 2012) • Dispositif PTZ+ : 40% du coût de l'opération pour un logement BBC, 27% pour un logement non BBC

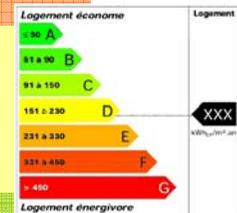


La réglementation applicable- 2.

• Aux bâtiments anciens / généralités



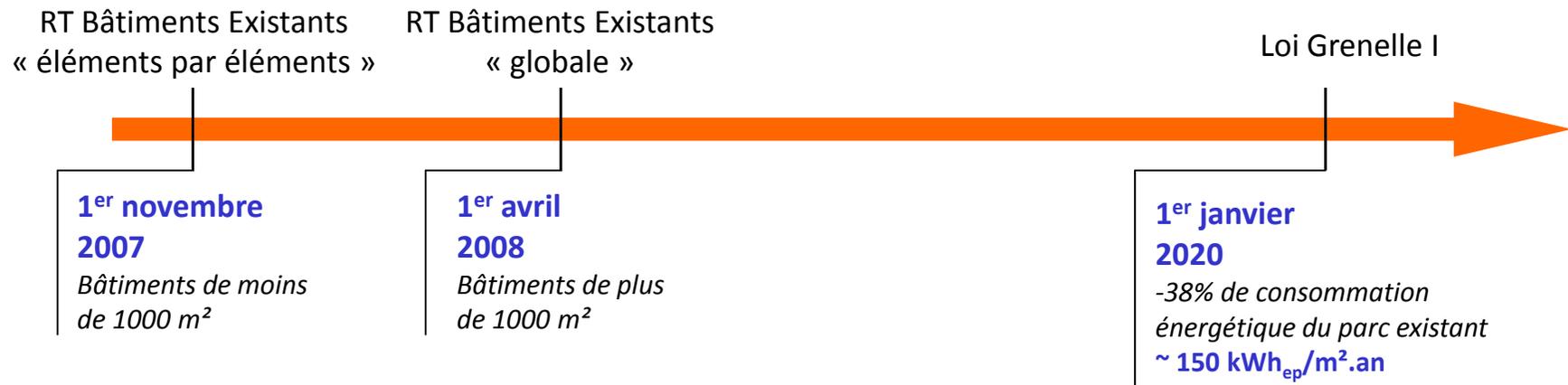
R	<ul style="list-style-type: none"> Attestation par le Maître d'ouvrage au dépôt de la demande de PC de la réalisation d'une étude de faisabilité en approvisionnement énergétique, pour les bâtiments de plus de 1000 m²
S	<ul style="list-style-type: none"> DPE à la vente, depuis le 1^{er} novembre 2006 DPE à la location, depuis le 1^{er} juillet 2007 Affichage des DPE dans les agences immobilières, depuis le 1^{er} janvier 2011 Affichage du DPE dans les bâtiments de plus de 1000 m² et dans les bâtiments recevant du public
I	<ul style="list-style-type: none"> Certificats d'économies d'énergie : de 54 TWh entre 2006-2009 à 345 TWh entre 2011-2014 Aides fiscales et prêts bonifiés Bonus de COS de 20% pour les constructions à haute performance énergétique





La réglementation applicable- 2.1

• Aux bâtiments anciens / logements sociaux

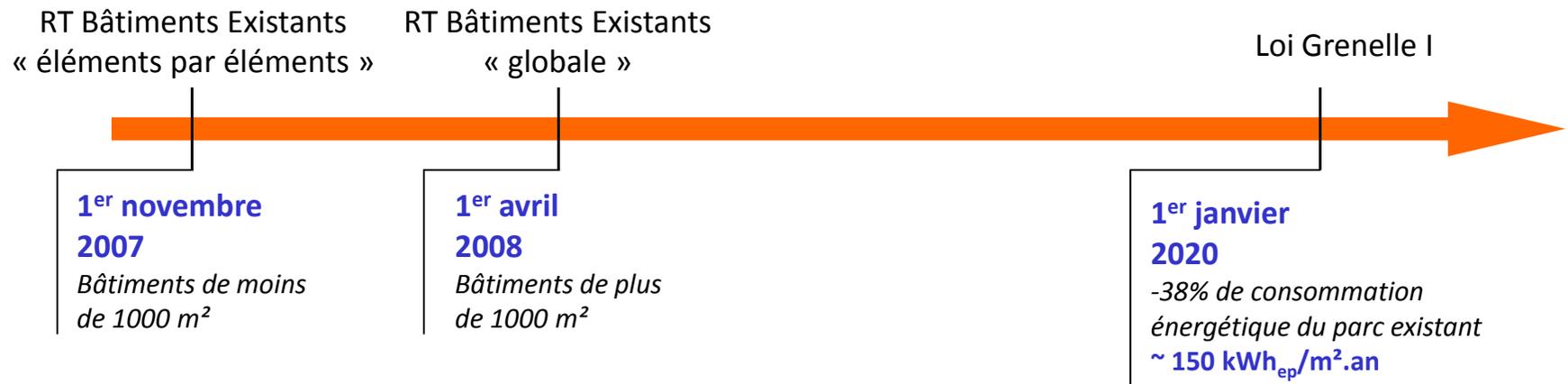


R	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation thermique sur les bâtiments existants et Lois Grenelle • 800 000 logements sociaux les plus énergivores à rénover d'ici 2020, soit entre 20 000 et 25 000 par an en IDF • Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie • Contribution des locataires aux travaux d'économies d'énergie
S	<ul style="list-style-type: none"> • DPEs obligatoires
I	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats d'économies d'énergie • Eco-prêt logement social de la Caisse des Dépôts : enveloppe de 1,2 G€ - taux 1,9% si étiquette C; 2,35% si étiquette D • Dégrèvement TFPB à hauteur de 25% du montant des travaux d'économies d'énergie



La réglementation applicable- 2.2

• Aux bâtiments anciens / logements privés

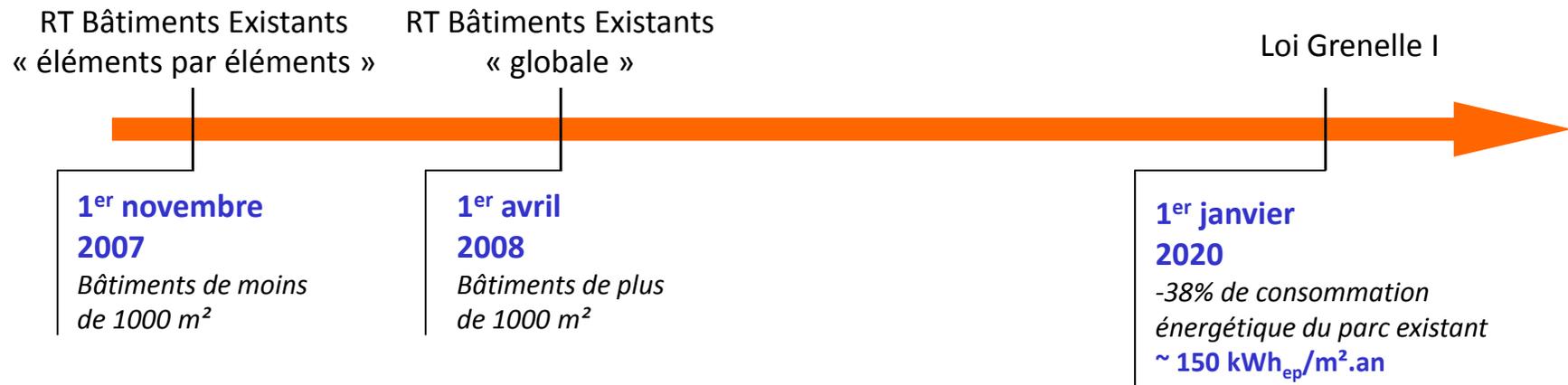


R	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation thermique sur les bâtiments existants et Lois Grenelle • 400 000 logements à rénover chaque année dès 2013 dont ~ 65 000 par an en Ile de France • Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie pour les bâtiments de plus de 1000 m² • Contribution des locataires aux travaux d'économies d'énergie
S	<ul style="list-style-type: none"> • DPEs obligatoires • Affichage des DPE dans les agences immobilières depuis le 1^{er} janvier 2011
I	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats d'économies d'énergie • Eco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable • ANAH : prime « habiter mieux » de 1100 €, en complément d'une autre aide de l'ANAH et si amélioration de 25% minimum de la PE • Aides locales du Conseil Régional de l'Ile-de-France, de la Ville de Paris, etc.



La réglementation applicable- 2.3

• Aux bâtiments anciens / parc tertiaire public

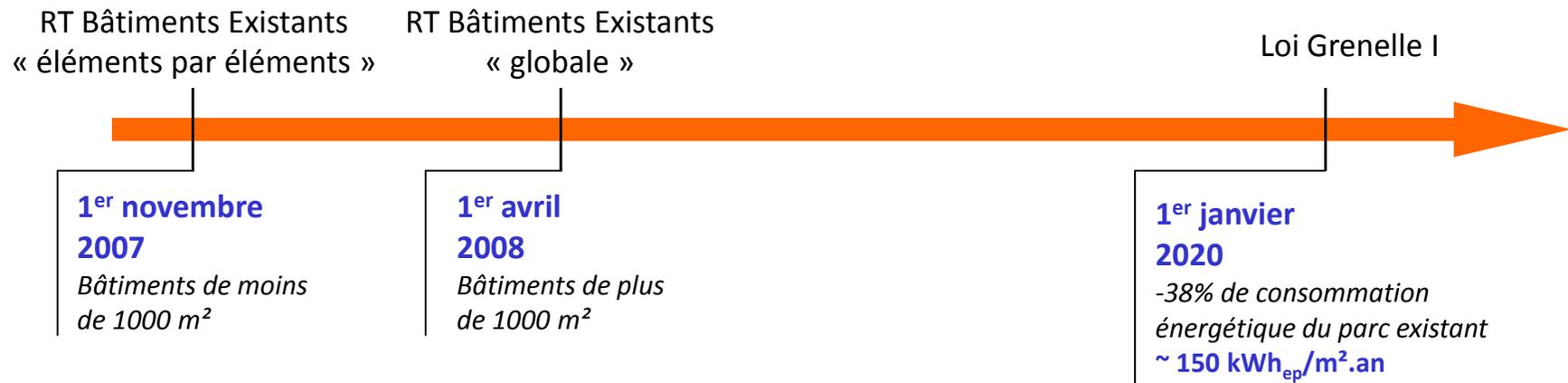


R	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation thermique sur les bâtiments existants et Lois Grenelle • Etat exemplaire • Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie pour les bâtiments de plus de 1000 m²
S	<ul style="list-style-type: none"> • Audit des bâtiments publics : état général, énergie, accessibilité • Affichage des DPE dans les établissements recevant du public
I	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats d'économies d'énergie • Plan de relance : 50 M€ pour les audits de 20 Mm² – 150 M€ pour les travaux (85% énergie, 15% accessibilité) • Contrats de performance énergétique et CPE « de services »



La réglementation applicable- 2.4

• Aux bâtiments anciens / parc tertiaire privé



R	<ul style="list-style-type: none">• Réglementation thermique sur les bâtiments existants et Lois Grenelle• Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie pour les bâtiments de plus de 1000 m²
S	<ul style="list-style-type: none">• Affichage des DPE dans les établissements recevant du public
I	<ul style="list-style-type: none">• Certificats d'économies d'énergie

Les actions d'incitation en IDF



- Plans climat à Paris, dans les Hauts de Seine et en Seine Saint Denis
- Actions territoriales avec le Grand Paris Seine Ouest, les bords du Val de Marne, Plaine Commune, la chambre des métiers de Seine Saint Denis, des Hauts de Seine ...
- À Paris :
 - Signature d'une convention avec les organisations professionnelles pour faire la promotion des « bouquets de travaux » dans les logements parisiens
 - Appui au diagnostic énergétique des copropriétés privées avec le « COC »
 - Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique de l' Habitat dans le 13^{ème} arrondissement
 - Création d'un répertoire des entreprises ayant fait Feebat et souhaitant faire des diagnostics thermiques et réaliser des travaux d'économies d'énergie
 - Création d'une Agence Parisienne du Climat
 - Rénovation en 6 ans des 600 écoles de la Ville, en CPPE, - 30% de conso.
 - 4500 à 5000 logements sociaux rénovés par an à 80 kWh/m².an
 - 200 000 panneaux photovoltaïque d'ici 2014, pour atteindre 25% de la consommation énergétique de la capitale à partir d'ENR

La prime à la qualité

- Attente des pouvoirs publics vis-à-vis de la Profession : **formation** et qualification métiers pour atteindre les objectifs
- Création d'un **label « Quali Grenelle »** distinguant les entreprises qui offrent des garanties éprouvées aux maîtres d'ouvrage
- Dans un premier temps : campagne de sensibilisation à l'automne 2011
- Dans un second temps : **éligibilité des travaux aux aides publiques conditionnée à la détention de ce label par l'entreprise**
- Critères de sélection
 - Délivrance du label par un organisme accrédité par le COFRAC
 - Exigence d'une **compétence** reconnue du personnel
 - Existence d'un **contrôle** de réalisation
 - Recours à des outils **d'autocontrôle** en cours de chantier
 - Maîtrise de la **sous-traitance**

